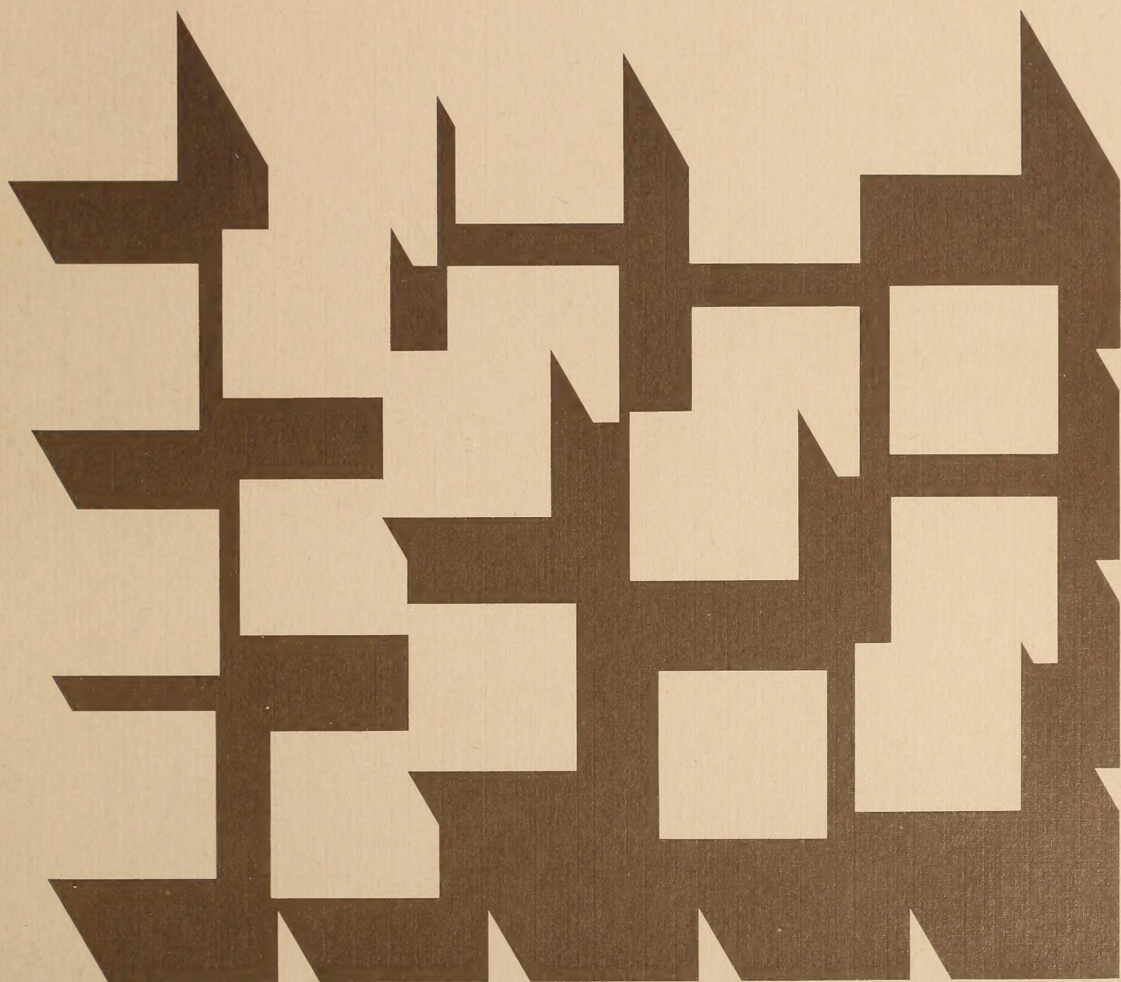
Panorama de l'Alberta



Alberta
CANADA

Panorama de l'Alberta

Ministère du Développement économique
de l'Alberta

Ministère des Affaires Fédérales et
Intergouvernementales de l'Alberta

Février 1980

Alberta
CANADA

Tables des matières

Généralités

L'Alberta aujourd'hui

Des dix provinces canadiennes, l'Alberta est la plus dynamique et celle dont la croissance est la plus rapide.

Le progrès économique, stimulé ces dernières années par le développement du secteur des ressources énergétiques, est en train de faire de l'Alberta une région économique de premier ordre, en Amérique du Nord. Au cours des dernières années, de nombreuses possibilités ont été exploitées tant au niveau individuel que commercial, mais on est loin de les avoir toutes épuisées. La province a beaucoup à offrir à ses habitants, au reste du Canada, et aux ressortissants d'autres pays qui souhaiteraient participer à son développement.

Cette brochure présente les aspects les plus importants de l'Alberta, des points de vue physique, social, politique et économique.

Histoire

Jusqu'à l'arrivée des explorateurs européens au XVIIIe siècle, l'Alberta était peuplée de tribus nomades. Les premiers Européens se divisaient en deux groupes: les marchands de fourrures et les missionnaires. Ce n'est que pendant la deuxième moitié du XIXe siècle que des Européens commencèrent à s'installer de façon permanente sur le territoire de ce qui est maintenant l'Alberta.

Deux faits importants apportèrent une certaine stabilité à la région: l'arrivée de la Police Montée du Nord-Ouest en 1874 et la construction du chemin de fer Canadien Pacifique dans les années 1880. Assurant un système de transports adéquat et la protection des citoyens, ces deux faits permirent l'installation de communautés stables.

A l'origine, l'Alberta faisait partie des Territoires du Nord-Ouest; créée lorsque le Canada acheta la terre de Rupert à la Compagnie de la Baie d'Hudson, elle est devenue une province en 1905. C'est la princesse Louise Caroline Alberta, quatrième fille de la Reine Victoria, qui a donné son nom à la nouvelle province.

De société pionnière qu'elle était en 1905, l'Alberta s'est transformée en une des régions les plus modernes et les plus dynamiques du Canada.

Dans l'ensemble, le passé de l'Alberta fut assez stable, mais la province a tout de même connu des temps difficiles et elle fut parmi les plus touchées lors de la Grande Dépression des années 30.

1947 est une année extrêmement importante dans l'histoire de la province; c'est alors que fut découvert le premier gisement de pétrole, près de Leduc. Depuis lors, la croissance de l'Alberta s'est poursuivie à un rythme vertigineux. La province a maintenant une des économies les plus solides d'Amérique du Nord.

Géographie

Le territoire de l'Alberta s'étend sur une superficie de 661 000 km^2 (255 200 milles^2); 644 000 km^2 sont recouverts de terres; des lacs, tels que les lacs Lesser Slave et Athabasca et de très nombreux autres, ainsi que plusieurs cours d'eau occupent la superficie restante.

C'est en Alberta que se trouve la plus grande zone de réserves naturelles au Canada, qui comptent, parmi les plus célèbres, les parcs nationaux de Jasper et Banff, tous deux situés dans les Montagnes Rocheuses.

Sans compter la région des montagnes, on trouve en Alberta trois grandes zones géographiques: les prairies vallonnées au sud, une zone pratiquement désertique recouverte de "muskeg" (marécages et arbustes) au nord, et une zone de forêts mixte et de plaines appelées "parklands" au centre.

Climat

Le climat de l'Alberta est extrêmement variable. En été, les températures diurnes maximales vont de 16° à 32°C; en hiver elles peuvent tomber au dessous de -40°C. Toutefois, l'air étant sec, ces basses températures sont moins difficiles à supporter que dans des régions plus humides. Appelée, à juste titre, "l'ensoleillée" l'Alberta a plus d'heures d'ensoleillement qu'aucune autre province canadienne.

Population

La population de l'Alberta a atteint les deux millions d'habitants dans le courant de l'année 1979. La densité démographique est de 3,03 habitants au km^2. C'est en 1976 que la croissance démographique a atteint son plus haut degré avec



Alberta
CANADA
POPULATION
1979
1 000 à 1 999
2 000 à 2 999
3 000 à 3 999
4 000 à 4 999
5 000 à 9 999
10 000 à 60 000
400 000 et plus
Recensement provincial de 1979
Fort Chipewyan
High Level
Manning
FORT McMURRAY
Grimshaw
PEACE RIVER
Fairview
Spirit River
Falher
McLennan
Sexsmith
Beaverlodge
GRANDE PRAIRIE
High Prairie
Slave Lake
Valleyview
Lac La Biche
Swan Hills
Athabasca
Cold Lake
MEDLEY
Grand Centre
Bonnyville
Fox Creek
Whitecourt
Barrhead
Westlock
Smoky Lake
Redwater
St. Paul
Elk Point
Grande Cache
Mayerthorpe
Legal
Bon Accord
Morinville
Gibbons
Two Hills
ST. ALBERT
Lamont
FORT SASKATCHEWAN
EDSON
SPRUCE GROVE
Stony Plain
SHERWOOD PARK
Vegreville
HINTON
EDMONTON
Tofield
Vermilion
Devon
Beaumont
LLOYDMINSTER
Drayton Valley
LEDUC
Viking
CAMROSE
Jasper
WETASKIWIN
Wainwright
Rimbey
Ponoka
Rocky Mountain House
Lacombe
Blackfalds
RED DEER
Stettler
Provost
Sylvan Lake
Castor
Coronation
Innisfail
Sundre
Olds
Three Hills
Hanna
Didsbury
Carstairs
DRUMHELLER
Oyen
Airdrie
Banff
Cochrane
CALGARY
Canmore
Strathmore
Bassano
Black Diamond
Okotoks
Turner Valley
High River
BROOKS
Vulcan
Nanton
Vauxhall
Redcliff
Claresholm
MEDICINE HAT
Picture Butte
Fort Macleod
TABER
Bow Island
Coaldale
MUNICIPALITY OF CROWSNEST PASS
LETHBRIDGE
Raymond
Pincher Creek
Magrath
Cardston

3,4%; elle est redescendue aux environs de 3% en 1979. Il faut comparer ces chiffres à la moyenne nationale qui était d'environ 0,9% en 1979.

Ces dernières années près des ⅔ de la croissance démographique annuelle dont le taux est environ de 3%, ont été attribués à la migration nette dans la province. En 1978 la population a augmenté de 55 900 habitants dont 34 900 étaient attribuables à la migration nette, 27 100 venaient d'autres provinces canadiennes et 7 800 d'autres pays.

Les deux grandes agglomérations de l'Alberta, Calgary et Edmonton, comptent respectivement 530 816 et 598 995 habitants. La population des autres centres urbains importants se répartit comme suit: Lethbridge (51 668), Red Deer (34 370), Medicine Hat (36 356), St-Albert (28 718), Fort McMurray (25 802) et Grande Prairie (20 427).

Les habitants de l'Alberta sont d'origines ethniques très diverses; leur répartition s'établit comme suit: d'origine britannique: 44%, allemande: 14%, ukrainienne et polonaise: 11%, scandinave: 7%, française: 6%, autres: 18%.

Religion

La confession la plus répandue en Alberta est l'Eglise Unie du Canada, fondée en 1925 après un regroupement de méthodistes, presbytériens et congrétionnalistes. Sont également représentés: L'Eglise catholique romaine, les anglicans, les luthériens, les presbytériens, les baptistes, les mormons, l'Eglise grecque orthodoxe ainsi que des confessions non chrétiennes.

Le Gouvernement

Les dix provinces et les deux territoires du Canada sont groupés au sein d'un système fédéral dans lequel les gouvernements central et provinciaux ont des compétences législatives bien distinctes.

La séparation des responsabilités législatives entre les gouvernements fédéral et provinciaux est définie par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (A.A.N.B.). Ce document peu volumineux est la partie écrite de la "Constitution" canadienne. Toutefois, une déclaration très importante dans le préambule de l'A.A.N.B. prévoit une "Constitution" correspondant dans ses principes à celle du Royaume-Uni. Il appert ainsi que les conventions adoptées par le gouvernement canadien découlent du système parlementaire britannique.

L'article 91 de l'A.A.N.B. énumère 29 domaines (tels que la défense) relevant exclusivement de la juridiction fédérale. On y trouve également une clause stipulant que l'autorité fédérale est responsable de toutes les matières non précisées dans les autres articles de l'Acte.

Selon l'article 92 de l'A.A.N.B., 16 catégories d'activités tombent sous la compétence des provinces, telles que la santé, la propriété et le droit civil à l'intérieur des frontières provinciales. Aux termes de l'article 93, l'enseignement est du ressort des provinces. Selon l'article 95, l'agriculture et l'immigration relèvent de la responsabilité conjointe du gouvernement fédéral et des provinces, le premier assumant un pouvoir prépondérant. Aux termes de l'article 109, les sols, les mines et les redevances en découlant appartiennent aux provinces.

Le Gouvernement fédéral

Le Canada est gouverné par le souverain (représenté par le gouverneur général), le Sénat (Chambre haute) et la Chambre des communes (Chambre basse). Cette dernière est un organe élu; son rôle correspond à celui de la Chambre des communes britannique et, en matière de législation, elle détient le pouvoir principal. Il existe actuellement 228 circonscriptions, chacune représentée par un membre du Parlement.

Le pouvoir éxécutif (le premier ministre et son conseil) est une extension du Parlement, et lui est subordonné. En général, le cabinet est composé de membres du parti politique majoritaire aux Communes, bien que le Canada ait eu des gouvernements de coalition. Le gouvernement ne peut fonctionner qu'aussi longtemps qu'il jouit de la confiance du Parlement. Les élections doivent avoir lieu au moins tous les 5 ans, mais elles sont tenues souvent plus tôt sur recommandation du premier ministre. Lorsque le parti au pouvoir perd la confiance du Parlement, ce dernier est généralement dissous, et une nouvelle élection a lieu.

Les ministres sont responsables devant le Parlement des activités de leurs ministères. Il leur est également échu la tâche importante de recommander les lois au cabinet, qui alors en saisit le Parlement.

Le gouverneur général est le représentant du souverain au Canada; il est nommé par ce dernier sur avis du premier ministre. Les gouverneurs généraux ne sont pas affectés par les élections; ainsi, ils contribuent à assurer une certaine continuité au sein du gouvernement.

Le Sénat (Chambre haute) est un organe constitué exclusivement de membres nommés. La nomination est faite par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Tous les projets de lois adoptés par la Chambre des communes doivent également être votés par le Sénat. Ce dernier est habilité à prendre l'initiative des lois, sauf des lois de finance. Etant donné que le Sénat n'est pas un organe élu, il n'a pas la même autorité que la Chambre des communes.

Le Gouvernement provincial

Le gouvernement de l'Alberta, comme le gouvernement fédéral, a hérité des traditions de la démocratie parlementaire britannique. La législature provinciale se compose de 79 élus et d'un représentant du souverain, nommé. Il n'existe pas de chambre haute correspondant au Sénat.

Bien que les Membres de l'Assemblée législative (M.A.L.) soient élus individuellement, la plus grande partie adhèrent à un parti politique. Actuellement, le parti progressiste-conservateur, dirigé par Peter Lougheed, possède une majorité de sièges (74) à la législature. L'opposition officielle est exercée par le parti crédit-social (4). De plus, il y a un M.A.L. représentant le Nouveau Parti démocratique.

Comme à la Chambre des communes fédérale, le gouvernement est responsable devant la législature provinciale. Le premier ministre et les membres de son cabinet sont tous des M.A.L. élus. Les ministres sont responsables des activités de leur ministère durant la législature.

Le lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur général, représente le souverain en Alberta. Actuellement, cette fonction est exercée par Monsieur Frank Lynch-Staunton.

L'Alberta sur le plan international

L'agriculture et les ressources énergétiques ont donné à l'Alberta une solide assise économique. Ces deux branches continuent à jouer un rôle clé dans le développement de la province; elles dépendent dans une large mesure des débouchés extérieurs, la production dépassant de loin le niveau des besoins d'une population relativement faible.

La mise en valeur des ressources albertaines a été suscitée surtout par les besoins économiques canadiens. Il n'en demeure pas moins que le secteur de l'énergie est influencé par le marché international. C'est grâce aux substantiels apports techniques et financiers de l'étranger que la production a atteint le niveau actuel, et il faudra que ces apports se poursuivent à une plus grande échelle pour arriver à une plus grande production de pétrole brut classique, de gaz naturel, de charbon et d'hydroélectricité, et pour réaliser le potentiel extraordinaire des sables bitumineux de la province.

L'Alberta s'efforce vigoureusement de diversifier son économie en mettant l'accent en particulier sur l'expansion de ses industries, dont certaines sont susceptibles d'être tributaires de capitaux et de technologies étrangers. La province cherche à développer celles de ses activités offrant un avenir prometteur à long terme, telles que la pétrochimie et l'alimentation: deux domaines s'inscrivant dans le prolongement logique des ressources pétrolières et agricoles de la province.

Plusieurs autres industries offrent de riches possibilités, et elles aussi sont affectées par les marchés internationaux. Par exemple, un nombre croissant de visiteurs viennent d'au-delà des frontières nord-américaines. On peut aussi développer l'industrie du bois, tout en permettant l'augmentation des réserves de forêts. Au Canada, cette activité non seulement emploie des capitaux étrangers mais dépend aussi dans une large mesure de marchés extérieurs.

L'Alberta étant une province jeune et en pleine expansion, ses intérêts s'étendent au-delà du domaine économique. Les collectivités et les autorités gouvernementales se montrent réceptives aux idées nouvelles en matière de services sociaux et de programmes culturels, pour ne citer que deux exemples. Cette ouverture vers l'extérieur est fortifiée par l'énorme diversité culturelle de la population. Le gouvernement provincial collabore étroitement avec son homologue fédéral en vue d'établir de plus nombreux liens avec d'autres institutions culturelles et organismes internationaux.



L'économie

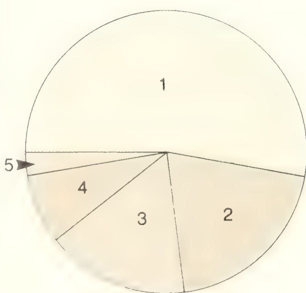
Le produit domestique brut de l'Alberta a atteint 28,4 milliards de dollars en 1978 et 32 milliards en 1979. Compte tenu de l'inflation, le produit domestique brut réel, estimé en dollars constants (1971) a presque doublé: de 6,7 à 12,5 milliards de dollars de 1968 à 1978. Cela représente un taux de croissance annuel moyen de 6,4%.

L'accroissement des investissements en Alberta se poursuit à un rythme plus que double de celui du reste du Canada. Le total des placements privés et publics en 1979 s'est monté à 12,7 milliards de dollars ou environ à 18% de tous les investissements au Canada. Par habitant, cela représente 6 350 dollars, alors que la moyenne nationale est de 2 965 dollars.

La valeur de production nette des industries productrices de biens en 1978 a atteint 16,9 milliards de dollars. Sur ce total, l'industrie extractive (y compris le pétrole et le gaz naturel) représentaient 53%, la construction 20%, l'industrie de transformation 16%, l'agriculture 9% et le reste 2%.

Les conditions économiques nationales et internationales affectant l'industrie pétrolière ont engendré une hausse de la valeur des produits minéraux en Alberta, valeur qui, en 1978, excédait 9,7 milliards de dollars. Sur ce total, 4,7 milliards de dollars, ou 49%, représentaient la valeur du pétrole brut, et 4,5 milliards, ou 46%, celle du gaz naturel et de ses sous-produits. La production de charbon, bien que considérablement plus basse en valeur que celle des matières ci-dessus, offre un potentiel de croissance considérable.

VALEUR NETTE DE PRODUCTION DES INDUSTRIES CREATRICES DE BIENS (1978)



1	INDUSTRIES MINIERES	53%
2	BATIMENT	20%
3	INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	16%
4	AGRICULTURE	9%
5	AUTRES	2%

VALEUR NETTE TOTALE DE LA PRODUCTION: 16,9 MILLIARDS DE DOLLARS.



DISTANCES DE GRAND CERCLE EN KILOMÈTRES.

En 1978, la valeur de production nette dans le secteur du bâtiment en Alberta atteignait 3,4 milliards de dollars, les domaines les plus importants étant la construction d'installations affectées à la production de pétrole et de gaz naturel, et la construction résidentielle.

L'Alberta fournit plus de 20% de la production agricole primaire canadienne. En 1978, le montant total des recettes agricoles s'élevait à 2,3 milliards de dollars. Près d'un milliard provenait de cultures et 1,3 milliard de l'élevage bovin et des produits dérivés. Le blé (314 millions de dollars), le colza (canola) (252 millions de dollars) et l'orge (207 millions de dollars) ont été les cultures principales. Les bovins, estimés à 941 millions de dollars, ont dominé l'élevage.

La valeur nette de la production industrielle en Alberta se montait à 2,6 milliards de dollars en 1978. La valeur brute des expéditions de produits manufacturés durant cette année s'est élevée à 7,5 milliards de dollars. Les secteurs dominants sont les produits alimentaires, le pétrole et les dérivés du charbon (1,4 milliard de dollars), les produits chimiques (555 millions de dollars) et les produits métalliques (544 millions de dollars).

Le tourisme continue à être un poste important de l'économie albertaine. Il a engendré un revenu estimé à 932 millions de dollars en 1978 et à 1 milliard en 1979.

Le taux de croissance du commerce de détail s'est maintenu à un niveau confortable au cours des dernières années, passant de 5,3 milliards de dollars en 1976 à 6,8 milliards en 1978. Les ventes au détail ont été estimées à 8 milliards de dollars en 1979.



Régime fiscal

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique - la portion écrite de la constitution canadienne - stipule que les provinces n'ont le droit de recourir qu'à des "contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales". En conséquence, les gouvernements provinciaux ne peuvent percevoir d'impôts indirects à moins que ces derniers ne servent à réglementer une activité relevant de leur compétence. Les autorités fédérales comme les provinces peuvent prélever des impôts directs.

Le régime fiscal de l'Alberta est le plus avantageux du Canada. Le gouvernement ne prélève de taxes ni sur les ventes au détail ni sur l'essence, et l'impôt sur le revenu des particuliers est le plus faible du pays; les sociétés sont soumises à un taux parmi les plus bas également. Ce climat fiscal favorable a été rendu possible grâce aux revenus relativement élevés encaissés par le gouvernement sous forme de redevances des industries du pétrole et du gaz naturel. Les recettes provenant de ce secteur constituent environ 50% du total des revenus budgétaires — ce qui met en relief leur importance relative — et ce chiffre ne tient pas compte des profits du pétrole et du gaz versés au Alberta Heritage Savings Trust Fund (Fonds d'épargne du patrimoine de l'Alberta)(voir section spéciale). En contraste, les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés représentent moins de 30% du total des rentrées budgétaires.

Le gouvernement fédéral perçoit des impôts sur les revenus de tous les particuliers et de toutes les sociétés établis au Canada. Le taux fiscal applicable aux sociétés s'élève à 36% du revenu imposable (15% pour les petites entreprises). Les particuliers acquittent un impôt progressif. En plus des impôts sur le revenu, le gouvernement fédéral impose une taxe de vente sur les produits manufacturés (12% du prix de vente, 5% sur les matériaux de construction). L'impôt est perçu en une seule fois, à la production, à l'importation ou à la vente en gros.

Le Fonds d'epargne du patrimoine de l'Alberta

L'accroissement des revenus provenant de la vente de pétrole et de gaz naturel a permis au gouvernement de l'Alberta, en 1976, d'instituer le Fonds d'épargne du patrimoine de l'Alberta. Ce fonds vise à assurer que les revenus des ressources non renouvelables, revenus encaissés par le gouvernement, aident à fortifier et diversifier l'économie provinciale, améliorent la qualité de la vie en Alberta et aident les générations futures.

Sous réserve de l'approbation de la Législature, 30% des revenus provenant des ressources non renouvelables obtenues durant l'année fiscale sont transférés de la caisse des fonds généraux de la province au Fonds d'épargne du patrimoine de l'Alberta. Au 30 septembre 1979, les avoirs de ce dernier se montaient à 5,46 milliards de dollars.

Le fonds se compose de trois divisions: la Capital Projects Division, la Canada Investment Division et l'Alberta Investment Division, procédant chacune à des investissements particuliers. Les placements faits par la Capital Projects Division, limités à 20% du total du fonds, sont destinés à des opérations offrant à long terme des avantages économiques ou sociaux pour les Albertains; toutefois, de par leur nature, ils ne procurent pas de gains en capital ou de revenus au fonds. Des prêts au gouvernement fédéral, aux autres gouvernements provinciaux ou à d'autres institutions sont autorisés si le remboursement de ces prêts est garanti par l'un des gouvernements, par l'intermédiaire de la Canada Investment Division, et s'ils ne dépassent pas 15% du fonds. L'Alberta Investment Division entreprend des investissements visant à consolider et diversifier l'économie albertaine, et à procurer un revenu raisonnable au fonds. Les investissements provenant de cette division ne sont pas limités à un pourcentage particulier. Le tableau suivant résume la composition du fonds au 30 septembre 1979:

ALBERTA HERITAGE SAVINGS TRUST FUND
(Fonds d'épargne du patrimoine de l'Alberta)

(Au 30 septembre 1979)

	Avoirs et valeurs assimilées (millions $)	**%**
Alberta Investment Division	1 724,3	31,6
Capital Projects Division	328,5	6,0
Canada Investment Division	269,6	4,9
Dépôts, valeurs négociables et placements de portefeuille	3 036,0	55,6
Intérêts accumulés	103,4	1,9
	5 461,8	100.0

Investissements étrangers

Des nations industrialisées, le Canada est celle qui détient le plus d'investissements étrangers en actions par tête d'habitant. Ces capitaux ont joué un rôle de toute première importance dans le développement du pays. Depuis quelques années, ils font l'objet d'une attention toute particulière. En 1974, le gouvernement fédéral a promulgué la Loi sur l'examen des investissements étrangers. Le ministre responsable de la présentation de cette loi à l'époque, a déclaré que son but "n'est pas d'empêcher les placements étrangers, quelle que soit leur source, ni de les décourager, mais bien plutôt de veiller à ce que de tels investissements apportent des avantages substantiels au Canada. C'est grâce à ces apports que ce pays a, de tout temps, pu mettre en valeur ses ressources, et si nous voulons réaliser pleinement notre potentiel, nous devrons bénéficier de ces investissements de nos amis étrangers dans une plus grande mesure encore".

Les gouvernements fédéral et provinciaux coopèrent étroitement en vue de mener à bien ces efforts. Le gouvernement albertain considère les placements étrangers comme un élément nécessaire de la croissance économique de la province, et va continuer à les encourager. Cette politique s'applique surtout à la mise sur pied d'industries secondaires et à la prospection pétrolière.

Développement régional

Le développement urbain de l'Alberta depuis 40 ans accuse les mêmes tendances que celui du Canada en général. Le mouvement de la population vers de grandes agglomérations, telles que Calgary et Edmonton, a toujours préoccupé les pouvoirs publics. Ces derniers craignent en effet que les grandes villes ne croissent aux dépens des autres localités. Et ce souci est suscité non seulement par le déclin des agglomérations rurales, mais aussi par les répercussions de ce mouvement démographique sur l'environnement des grandes villes. En 1971, le gouvernement albertain a lancé un programme visant à mettre fin à la stagnation économique et à la baisse de la population rurale.

Main-d'oeuvre

Dans cette province, les rapports entre le patronat et les travailleurs sont relativement stables. En fait, l'Alberta est la province canadienne où le nombre de grèves et de lock-outs par habitant est le plus bas.

Le gouvernement provincial s'est efforcé de défendre équitablement les droits et les intérêts du patronat et des ouvriers. Ces derniers, par exemple, bénéficient des lois sur la main-d'oeuvre, qui touchent plusieurs aspects tels que les heures et les conditions de travail, le salaire minimum et l'obtention d'un salaire égal pour un travail égal. D'autres lois définissent les lignes directrices des négociations collectives et les procédures d'arbitrage, sans pour autant interdire les grèves et les walk outs, sauf dans le cas des services de première nécessité. Ces directives incitent le patronat et les ouvriers à régler leurs différends à la table des négociations. Ainsi, il est rare que des walk outs et des lock-outs aient lieu avant l'expiration des contrats.

Les groupements ouvriers connaissent une croissance considérable parallèlement à l'essor industriel. De 1969 à 1977, les syndicats ouvriers ont vu leurs rangs passer de 80 000 à 199 000 membres.

Au cours des récentes années, le niveau de l'emploi en Alberta a constamment dépassé la moyenne nationale. Des provinces canadiennes, c'est l'Alberta qui emploie la plus grande partie de la population active, un phénomène dû au fait que le nombre des femmes au travail n'a pas cessé d'augmenter. Le taux de la population active s'établissait à 68,2% en 1978, ce qui ne le cédait en rien à la moyenne canadienne de 62,6%.

En 1979, le niveau moyen de la main-d'oeuvre active était de 975 000 sur un total de 1 015 000. Les industries créatrices de biens occupaient 35% de ces travailleurs et le secteur des services 65%.

Le gouvernement s'intéresse de près à la sécurité au travail dans l'industrie, ainsi qu'à l'assurance contre les accidents du travail, assurance dont la presque totalité des travailleurs bénéficient, et qui couvre à la fois les soins médicaux et la compensation salariale des ouvriers victimes d'accidents du travail. La santé et la sécurité au travail sont soumis à une surveillance rigoureuse. De plus, une loi sur la santé et la sécurité au travail a été promulguée en vue de contribuer à réduire le nombre de victimes d'accidents professionnels.

Transports

La croissance économique de la province et le développement du système de transport ont depuis toujours évolué parallèlement. Et si l'économie de la province a pris un nouveau visage au cours des dernières années, c'est surtout grâce au développement de réseaux de transport modernes et à l'augmentation de la valeur des ressources naturelles. Par ailleurs, de meilleurs moyens de transport ont contribué à améliorer la qualité de la vie, en particulier dans les petites localités. Les agglomérations principales de la province sont reliées par douze mille kilomètres d'autoroutes et d'autres routes asphaltées. De grandes voies de communication et des autoroutes de premier ordre permettent d'accéder à des réseaux semblables dans les provinces et états voisins.

Cinq compagnies ferroviaires desservent l'Alberta: le Canadien National, le Canadien Pacifique, le Northern Alberta Railway, l'Alberta Resources Railway et le Great Slave Lake Railway. Au total, 10 958 km de voies ferrées en activité sillonnent la province, reliant cette dernière aux ports maritimes à l'ouest et à l'est, au Nord canadien et, au sud, aux Etats-Unis.

Le transport aérien a également joué un rôle notable dans le développement de l'Alberta. Il existe 63 aéroports munis d'un permis et de nombreux sans permis. Ces aérodromes sont utilisés par 82 sociétés ayant leur base d'opération dans la province et offrant divers services, tels que des affrètements, des levés aériens et l'inspection de pipe-lines. Le transport de passagers comme celui de fret ont connu un essor rapide.

Deux grandes compagnies aériennes, CP Air et Air Canada assurent le transport régulier de passagers et de fret sur des lignes régionales, nationales et internationales. Pacific Western Airlines est très active dans le domaine du transport de voyageurs et de marchandises, en particulier vers le nord. Time Airways dessert également plusieurs agglomérations albertaines. Trois transporteurs des Etats-Unis offrent des vols internationaux supplémentaires à partir de Calgary et d'Edmonton.

On accorde de plus en plus d'importance aux services de transports modernes dans les centres urbains de la province. On vise par là non seulement à faciliter le mouvement de voyageurs, mais aussi à éviter les effets indésirables qu'un système de transport mal organisé pourrait avoir sur l'environnement. En 1974, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une politique et un programme d'action en matière de transport urbain. Ces initiatives prévoient l'allocation de fonds à un système de transport en commun, des voies de communication principales et des études de transport et de planification urbaines. Elles visent à suppléer les services de transport publics normaux déjà mis en place par les gouvernements locaux. Le but est de réduire les effets sur l'environnement et les contraintes financières de l'automobile, et d'assurer un service pratique et confortable.

Cinq villes albertaines sont actuellement dotées de transports en commun, alors que d'autres collectivités urbaines et suburbaines sont desservies par des services d'autobus publics ou exploités sous contrat par des sociétés privées. Le premier tronçon de train métropolitain dans l'ouest du Canada vient d'être terminé à Edmonton, et Calgary a entrepris la construction d'un mode de transport semblable.

Le gouvernement s'est engagé à prêter son assistance pour la construction d'artères rapides dans chacun des grands centres de la province. Ces voies importantes, qui joignent des autoroutes principales, facilitent le trafic transurbain et jouent le rôle d'artères principales au niveau de la circulation intraurbaine.

Télécommunications

Les services de télécommunication sont très étendus en Alberta. On compte 109 stations MA et MF, 115 stations de télévision et réémetteurs, ainsi que des systèmes de télévision par câble en plein développement dans les grands centres.

Il se publie 9 journaux quotidiens, tirant au total à 430 000 exemplaires et desservant 80% des ménages, et plus de 114 hebdomadaires atteignant un tirage de 620 000 exemplaires. Par ailleurs, la vente de magazines est en plein essor.

Les Albertains sont parmi les plus avides utilisateurs de téléphones au Canada. On compte 1,5 millions d'appareils dans la province. L'Alberta Government Telephones, l'exploitant principal, a plus d'un million de téléphones en service. Les autres systèmes de télécommunication comprennent les réseaux à microondes, deux grands systèmes de télétypes et un service télégraphique; le satellite ANIK dessert les régions isolées de la province.

Ressources énergétiques

Le pétrole brut

Bien que le pétrole brut et le gaz naturel destinés à la consommation locale soient produits en Alberta depuis le début du siècle, les gisements les plus riches n'ont été découverts qu'au cours des 30 dernières années. Au début de 1979, les réserves récupérables de pétrole classique totalisaient 795 millions de mètres cubes (5,0 milliards de barils). La plus grande partie de ces réserves ont une densité de faible à moyenne et une faible teneur en soufre; elles sont situées dans le nord-ouest et le centre de la province. On trouve de plus petites quantités de pétrole brut de densité élevée dans le centre-est et le sud-est de l'Alberta. Les possibilités de mise en valeur du pétrole lourd sont bonnes. En plus de pétrole brut classique, les champs de gaz naturel dans les différentes régions de la province recèlent 507 millions de mètres cubes (3,2 milliards de barils) de réserves récupérables de propanes, butanes et pentanes "plus".

La production de pétrole brut et de liquides équivalents s'est élevée, en 1978, à 70,4 millions de mètres cubes (443 millions de barils), dont 20% ont été absorbés par les consommateurs locaux, 64% par d'autres provinces canadiennes (surtout l'Ontario) et 16% ont été acheminés sur des raffineries du nord des Etats-Unis. Les exportations vers ce pays ont baissé considérablement depuis 1974, en raison à la fois des mesures de conservation restreignant les exportations et de l'extension de pipe-lines dans l'est du pays, vers Montréal.

Les sables bitumineux et le pétrole synthétique

Bien que la recherche de nouveaux gisements de pétrole classique et de gaz naturel se soit poursuivie en 1978 à un des niveaux les plus élevés de ces 10 dernières années, l'approvisionnement de l'Alberta, à long terme, est garanti par les vastes réserves d'huile récupérables des sables bitumineux. Cinq régions du nord de la province possèdent des gisements qui, dans leur ensemble, pourraient produire 156 milliards de mètres cubes (980 milliards de barils) de pétrole.

Le gisement de sables bitumineux le plus riche se trouve dans le nord-ouest de l'Alberta, le long de la rivière Athabasca, où l'on peut en observer des affleurements. La région d'Athabasca contient quelque 114 milliards de mètres cubes (717 milliards de barils) de pétrole en place, dont 4%, ou 4,8 milliards de mètres cubes (30 milliards de barils) sont récupérables par des méthodes à ciel ouvert et des procédés d'extraction modernes. Deux usines exploitent ces réserves actuellement: l'une produit 7 150 mètres cubes (45 000 barils) par jour de pétrole synthétique de haute qualité (high grade), et l'autre a une capacité totale de 20 000 mètres cubes (129 000 barils) par jour. Trois autres projets d'exploitation de sables bitumineux sont à l'étude.

Les estimations actuelles suggèrent que la production annuelle d'huile brute synthétique, en Alberta, pourrait atteindre 29 millions de mètres cubes (180 millions de barils) en 1985, et passer à 64 millions de mètres cubes (400 millions de barils) en 1995.

Bien que les sables bitumineux le long de la rivière Athabasca puissent être exploités par mine à ciel ouvert, 95% des gisements sont trop profonds pour se prêter à ce mode d'extraction. Ces gisements profonds de l'Athabasca et pratiquement toutes les réserves situées dans les régions de Cold Lake, Peace River, Wabasca et Buffalo Head Hills ne peuvent être exploitées que par des méthodes in situ. On injecte de l'air, en vue d'entretenir une combustion interne, ou de la vapeur afin de rendre le pétrole mobile et lui permettre de s'écouler en surface. Actuellement, un projet expérimental de récupération in situ est en cours dans la région de Cold Lake. On y extrait quelque 32 000 mètres cubes (200 000 barils) de pétrole lourd par an. Ces travaux ouvrent la voie à des techniques de récupération de pointe, du même type ou non, applicables dans d'autres régions riches en sables bitumineux.

L'importance de la mise en valeur des sables bitumineux pour la croissance et la stabilité de l'économie albertaine a incité le gouvernement à mettre 100 millions de dollars à la disposition de l'Alberta Oil Sand Technology and Research Authority (Bureau de recherche et de technologie des sables bitumineux de l'Alberta). La première phase du programme date de 1976. Elle comportait des projets de recherche financés conjointement avec l'industrie privée et d'autres organismes de recherche. A la fin de 1979, les fonds offerts ont été portés à 253 millions de dollars et le mandat de la Research Authority a été étendu de façon à inclure le financement de recherches dans le domaine de méthodes de récupération plus efficaces pour les gisements de pétrole classique.

Le gaz naturel et ses dérivés liquides

De nombreuses régions de la province détiennent d'abondants gisements de gaz naturel. Les réserves récupérables totales sont actuellement estimées à 1,6 trillion de mètres cubes alors que les réserves absolues sont évaluées à 3,8 trillions de mètres cubes. En 1978, la production de gaz naturel était de 77 milliards de mètres cubes. Les livraisons se répartissaient comme suit: 21% en Alberta, 43% vers d'autres provinces canadiennes et 34% sur les Etats-Unis.

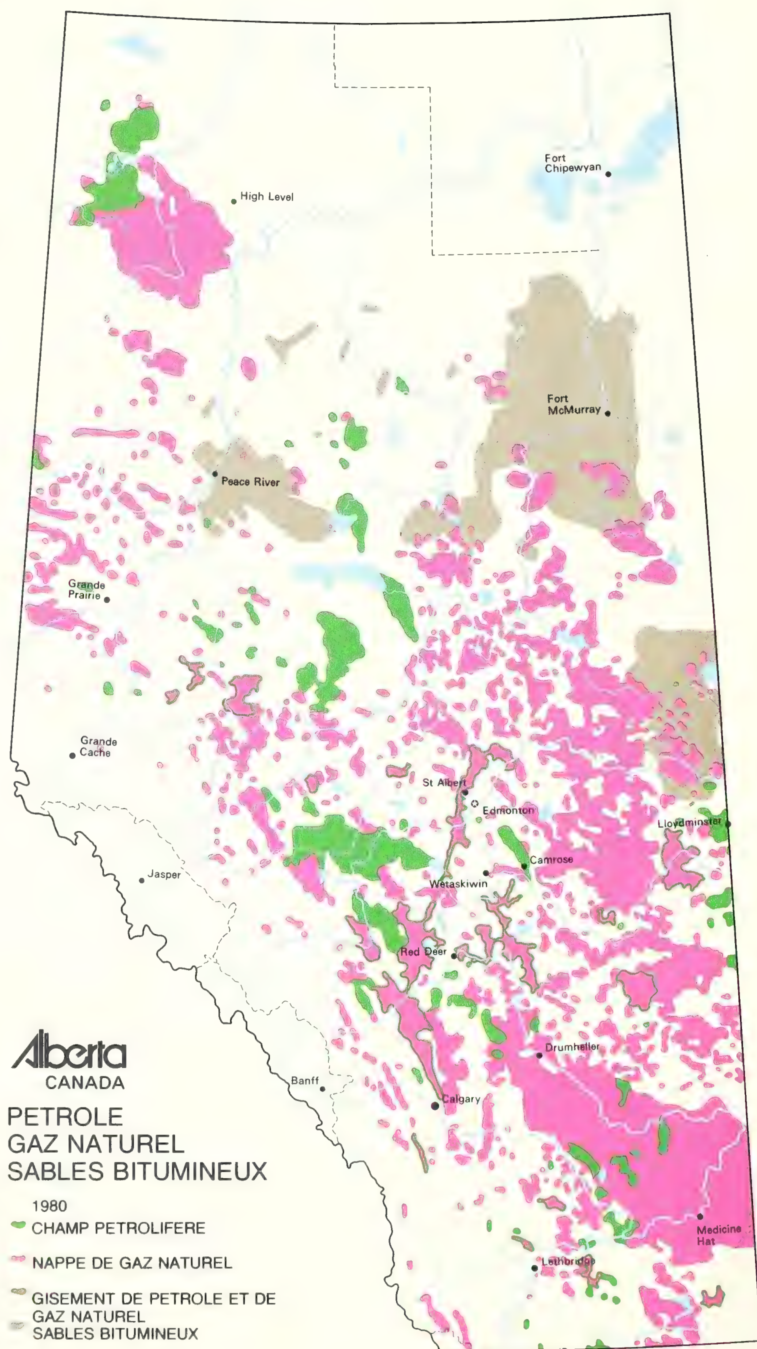
De nombreuses réserves de gaz naturel sont humides et/ou acides; elles contiennent une grande quantité de sous-produits liquides (propane, butanes et pentanes "plus") et de soufre. Au cours des 25 dernières années, l'industrie pétrolière a mis au point des technique de traitement de gaz humide et acide très perfectionnées en vue d'éliminer les sous-produits liquides et le soufre. Grâce à ces méthodes, si l'on exclut la production provenant du raffinage, l'Alberta produit environ 95% des pentanes "plus", propanes et butanes du Canada. La plus grande partie de cette production est écoulée vers d'autres provinces canadiennes ou exportée aux Etats-Unis.

PRODUCTION DE GAZ NATUREL ET DE PETROLE, 1975-1978

Année	Pétrole brut (Mm^3)	Pétrole brut synthétique (Mm^3)	Condensats (Mm^3)	Pentanes "Plus" (Mm^3)	Gaz nat. (Mm^3)	Propane (Mm^3)	Butanes (Mm^3)
1975	67 680	2 505	113	8 444	74 463	5 534	3 622
1976	61 318	2 809	113	7 421	75 238	5 501	3 735
1977	60 963	2 640	122	7 344	78 520	5 618	3 781
1978	60 444	3 268	125	6 561	77 353	5 347	3 481

Mm^3 = milliers de mètres cubes

MMm^3 = millions de mètres cubes


Fort Chipewyan
High Level
Fort McMurray
Peace River
Grande Prairie
Grande Cache
St Albert
Edmonton
Lloydminster
Camrose
Jasper
Wetaskiwin
Red Deer
Drumheller
Banff
Calgary
Medicine Hat
Lethbridge
Alberta
CANADA
PETROLE
GAZ NATUREL
SABLES BITUMINEUX
1980
CHAMP PETROLIFERE
NAPPE DE GAZ NATUREL
GISEMENT DE PETROLE ET DE GAZ NATUREL
SABLES BITUMINEUX

L'énergie électrique

Seules les régions les plus isolées de la province ne bénéficient pas du réseau électrique albertain. Ce réseau, exploité par des sociétés privées et des municipalités, achemine l'électricité générée par les centrales hydroélectriques et par celles fonctionnant au charbon et au gaz naturel. La production totale, en 1978, toutes sources incluses, a atteint 19 083 gigawatt-heures (GWh).

L'énergie hydroélectrique du réseau provient de plusieurs usines situées le long de cours d'eau importants dans les Montagnes Rocheuses et les Foothills. Le potentiel hydroélectrique de l'Alberta est estimé à 28 000 GWh par an; la production actuelle se monte à 1 800 GW. Une grande partie du potentiel non exploité se trouve dans les régions éloignées du nord, où la demande est relativement faible. Toutefois, avec la diversification économique et la croissance industrielle liée aux sables bitumineux et aux produits pétrochimiques, il est fort probable que le développement hydroélectrique se poursuive. Les usines électriques thermiques de l'avenir fontionneront au charbon, une matière qui, dans bien des cas, sera extraite dans des mines à ciel ouvert à proximité des usines.



Le charbon

Le pétrole et le gaz naturel dominent la scène albertaine depuis plus de 30 ans, mais les énormes ressources de charbon font à nouveau l'objet de travaux d'exploration et de mise en valeur. Le bassin houiller s'étend dans une grande portion de la région méridionale et centrale des Plaines, et à l'ouest dans les Montagnes Rocheuses; il constitue une source très grande d'énergie primaire et, par ailleurs, une charge d'alimentation potentielle pour les fuels et produits chimiques synthétiques.

Les gisements houillers albertains présentent une grande variété de qualités et d'utilisations possibles. Des réserves de charbon subbitumeux prédominent dans la région des Plaines, et de nombreux gisements se prêtent à l'exploitation à ciel ouvert. Ces charbons constituent une source idéale de puissance thermique et l'on peut envisager leur emploi, dans l'avenir, pour la fabrication de produits chimiques et de fuels synthétiques. Dans les Montagnes Rocheuses et les Foothills on trouve différentes sortes de charbon bitumineux qui, à quelques endroits, se transforment en semi-anthracite. Certains gisements sont adaptés à la cokéfaction ou à la métallurgie, alors que d'autres se prêtent à la production d'énergie thermique. Pratiquement la totalité de la houille albertaine a une faible teneur en soufre.

Actuellement, la production de charbon dépasse 13 millions de tonnes par an, dont 60%, subbitumineux, sont surtout utilisés pour la génération d'énergie thermique, et 40%, de haute qualité et à usage métallurgique, sont exportés en grande partie au Japon.

Les réserves actuelles récupérables sont évaluées à 12 milliards de tonnes. Quelque 60%, de nature subbitumineuse, se trouvent dans les Plaines, et 40%, de type bitumineux (surtout du charbon à coke) sont localisés dans les Montagnes Rocheuses et les Foothills. Il est certain que des travaux d'exploration plus poussés permettraient de découvrir d'autres réserves, surtout de profondes, exploitables par mines souterraines.

Agriculture

La terre est une des plus grandes richesses naturelles de l'Alberta. Environ 20,2 millions d'hectares (50 millions d'acres) sont consacrés à la culture et à l'élevage bovin, 11,3 millions d'hectares (28 millions d'acres) étant classifiés comme cultivés. On estime que 8,9 millions d'hectares (22 millions d'acres) supplémentaires pourraient, une fois défrichés, enrichir le patrimoine agricole.

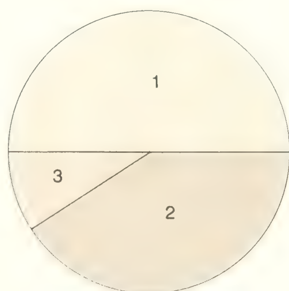
Avec un terroir aussi important, il n'est pas surprenant que l'économie agricole de l'Alberta soit aussi productive. La province fournit 20% de la production agricole primaire totale du pays. En raison de la faible population de la province, les exportations revêtent une importance considérable. Par ailleurs, les agriculteurs, grâce à leur capacité de diversification, sont en mesure de satisfaire des besoins de plus en plus variés. Ainsi, le colza (canola), pratiquement inconnu des fermiers de la région il y a 20 ans, a vu sa production atteindre 1,3 millions de tonnes en 1978.

Les fermiers albertains sont fiers de la réputation qu'ils se sont acquise pour leurs produits de haute qualité. Le blé est vendu à plus de 50 pays par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé (un organisme fédéral), et l'élevage bovin, lui aussi aux vastes débouchés, fournit des produits laitiers, des animaux de boucherie et de la semence animale. Le miel albertain, représentant en moyenne 40% de la production annuelle canadienne est considéré comme l'un des meilleurs au monde.

Grâce à la concentration d'exploitations, les fermes albertaines gagnent en surface et en rentabilité. Alors qu'il y a vingt ans, la superficie d'une ferme moyenne était de 220 hectares, aujourd'hui elle couvre 325 hectares. La mécanisation s'est intensifiée, ce qui a permis de réduire le coût de production unitaire et de devenir compétitif sur les marchés domestiques et internationaux. En 1978, la valeur totale des biens d'équipement agricole dépassait 16 milliards de dollars.

L'augmentation des investissements continue en partie à être consacrée à l'accroissement du cheptel. Des provinces de l'Ouest, c'est l'Alberta qui posséde le plus de bovins. En 1978, ces derniers ont fourni 362 millions kg de viande. La production totale de viande de porc s'est élevée à 72 millions de kg, celle de volailles à 45 millions et celle de viande de mouton et d'agneau à 0,7 million. Bien que les Albertains consomment chaque année 100 kg de viande par tête d'habitant, la plus grande partie de la production est destinée aux autres marchés canadiens et à l'exportation.

RECETTES AGRICOLES DE L'ALBERTA — 1978



1	CHEPTEL VIF	50%
2	RECOLTES	41%
3	AUTRES	9%

RECETTES TOTALES POUR 1978: 2,28 MILLIARDS DE DOLLARS.

Les exploitations spécialisées en aliments pour le bétail engendrent une demande croissante de grains de fourrage. En 1978, les fermiers albertains ont produit plus de 6,4 millions de tonnes d'orge, d'avoine, et de céréales diverses. Plus de 2,3 millions d'hectares d'avoine et de seigle sont emblavés chaque année: plus que dans toute autre province. Les producteurs de l'Alberta continuent d'augmenter la production de blé pour répondre à la demande de blé rouge de printemps et de blé d'été de haute qualité. En 1978, 2 millions d'hectares ont été consacrés à cette céréale, produisant plus de 4 millions de tonnes. Etant donné que la consommation locale n'absorbe que le quart de la production annuelle, les agriculteurs sont tributaires des marchés extérieurs.

L'exportation d'autres produits agricoles revêt une importance grandissante également. Plus de la moitié des semences de fourrage canadiennes exportées provient de l'Alberta. La production de luzerne déshydratée, une activité relativement récente, s'est accélérée ces dernières années.

De nouvelles cultures spécialisées se sont développées dans le sud de l'Alberta, cultures pouvant donner naissance à des activités industrielles connexes. Des températures estivales élevées, une longue saison de croissance et l'irrigation permettent d'obtenir bien des récoltes qui, dans les régions centrales et septentrionales, s'avéreraient difficiles. Par ailleurs, de meilleures techniques de conservation permettent de maintenir la qualité des légumes plus longtemps.

L'agriculture va continuer à jouer un rôle clé dans l'économie de la province. Les autorités ont annoncé des mesures importantes visant à étendre et à améliorer les réseaux d'irrigation déjà fort développés dans le sud de la province. On s'attend qu'une proportion croissante de récoltes seront traitées sur les lieux, ce qui diversifiera et stimulera le secteur secondaire dans toute la province.

Industries manufacturières

La réalisation de l'énorme potentiel industriel de l'Alberta ne fait que commencer. En 1978, la valeur des livraisons de produits manufacturés a atteint 7,2 milliards de dollars, montant basé sur la valeur nette de production (2,6 milliards de dollars).

L'essor industriel se poursuit malgré des désavantages qui, depuis toujours, ont marqué l'histoire albertaine: une population domestique réduite, des distances considérables entre les marchés principaux, et des frais de transport élevés. Un certain nombre de forces économiques compensent ces désavantages: la croissance démographique de l'Alberta et de l'Ouest en général, croissance se traduisant par un plus grand marché de consommation et un pouvoir d'achat accru; le régime fiscal de l'Alberta est le plus favorable du Canada; le réseau de transport de la province s'améliore sans cesse; des hydrocarbures à prix compétitifs sont de plus en plus attrayants pour l'industrie. Ces facteurs tendent à faire de l'Alberta un des centres importants de l'activité économique canadienne.



L'industrie de transformation alimentaire a joué un rôle majeur dans l'économie albertaine. En 1978, les fabriques d'aliments et de boissons ont fourni 34% de toutes les livraisons industrielles. La valeur de ces dernières a atteint 2,44 milliards de dollars cette année.

En deuxième position, nous trouvons les industries pétrolières et houillères: leurs livraisons totalisaient 1,4 milliard de dollars. Les livraisons des industries chimiques associées au raffinage se sont montées à 557 millions de dollars. Selon les projections économiques l'industrie du raffinage et la pétrochimie rivaliseront un jour avec le secteur

de l'alimentation et des boissons. Un certain nombre de complexes pétrochimiques viennent d'être achevés ou sont en cours de construction. Au début de 1980, l'Alberta disposait de deux usines de méthanol se servant de gaz naturel comme fuel et matière première. Leur capacité de production est de 400 000 tonnes/an. Des projets visant à augmenter cette capacité permettraient d'arriver à une production de 1,53 million de tonnes par an d'ici 1983. L'Alberta possède sept usines d'ammoniac d'une capacité totale approximative de 1,72 million de tonnes par an. Quant à la capacité de production d'urée (provenant de 4 usines), elle s'établit à environ 1,06 million de tonnes par an. Récemment, on a achevé la construction d'une usine d'éthylène d'importance internationale; la charge d'alimentation provient d'éthane extrait de distillats de gaz naturel. Le projet visant à doubler la capacité de la production d'éthylène permettrait la fabrication de 317 000 tonnes par an de monomère de chlorure de vinyle, de 100 000 tonnes par an de chlorure de polyvinyle, et de 190 000 tonnes par an d'oxyde d'éthylène et de glycols d'éthylène. Le gouvernement de l'Alberta a délivré un permis de développement industriel pour un projet se proposant d'utiliser des pentanes "plus" comme charge d'alimentation en vue de produire 500 000 tonnes de benzène annuellement. De nombreuses autres opérations sont actuellement à l'étude.

Les livraisons de l'industrie du bois se montaient à 382 millions de dollars en 1978. Les industries du papier et les branches connexes, qui comprennent deux usines de pâte à papier, ont livré pour environ 225 millions de dollars de produits alors que les expéditions de meubles et d'articles d'ameublement se sont élevées à 66 millions de dollars.

Bien que l'Alberta ne possède pas d'industrie minière métallique de grande importance, les industries de première transformation des métaux, qui comprennent des aciéries et des fabriques de conduites et de tuyaux, enregistraient en 1978 des expéditions se montant à 381 millions de dollars. Les produits en métal au cours de cette année ont atteint une valeur de 407 millions de dollars. Depuis une vingtaine d'années, la fabrication de produits métalliques connaît un des taux de croissance les plus élevés de l'industrie manufacturière albertaine.

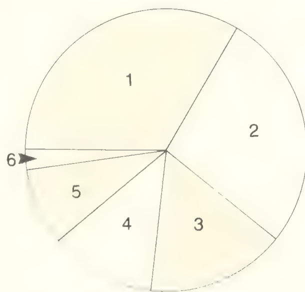
L'Alberta Research Council étudie des moyens d'affiner le minerai de fer de la région de Clear Hills, dont les gisements pourraient être exploités par mine à ciel ouvert. Si les études en cours devaient aboutir à un procédé rentable, on pourrait sérieusement envisager la mise sur pied d'un complexe sidérurgique utilisant du minerai de fer local, de l'énergie à prix compétitif et d'abondantes quantités de charbon. Cela permettrait de faire face aux besoins croissants d'acier, non seulement en Alberta, mais dans le reste du Canada également.

Parmi les autres activités de l'industrie de transformation albertaine, citons celle des produits minéraux non métalliques, dont la valeur des livraisons en 1978 atteignait 408 millions de dollars; les fabriques de matériel de transport, dont la valeur des expéditions se montait à 174 millions de dollars, et l'industrie des machines, dont la valeur des livraisons était de 184 millions de dollars. Voici le tableau des activités industrielles de l'Alberta.

VALEUR DES LIVRAISONS DES PRODUITS MANUFACTURES — ALBERTA — 1978.

	en milliers de $
ALIMENTS ET BOISSONS	2.436.182
PETROLE, CHARBON ET PRODUITS CHIMIQUES	
Produits pétroliers et houillers	1.417.497
Produits chimiques	557.294
PRODUITS FORESTIERS	
Industries du bois	382.162
Meubles et articles d'ameublement	66.432
Papiers et activités communes	225.165
Impression, édition et activités connexes	220.544
INDUSTRIES DES METAUX	
Première transformation des métaux	381.978
Fabrication de produits en métal	407.436
Machines	184.139
Matériel de transport	173.943
INDUSTRIES DIVERSES	
Produits minéraux non métalliques	408.272
Produits électriques	89.504
Textiles	49.919
Cuir	16.832
Industries manufacturières diverses	55.502
AUTRES	120.392
TOTAL DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	7.193.194

VALEUR DES LIVRAISONS DES PRODUITS MANUFACTURES 1978



1 ALIMENTS ET BOISSONS 34%
2 PETROLE, CHARBON ET PRODUITS CHIMIQUES 27%
3 INDUSTRIES METALLURGIQUES 16%
4 PRODUITS FORESTIERS 12%
5 INDUSTRIES DIVERSES 9%
6 AUTRES 2%

TOTAL DES LIVRAISONS DES PRODUITS MANUFACTURES POUR 1978: $7,19 MILLIARDS.

Industries forestières

Les forêts albertaines couvrent 388 500 kilomètres carrés, soit 60% des 661 000 kilomètres carrés représentant la superficie de la province. Une politique de gestion forestière moderne a été élaborée afin de protéger et administrer les nombreux avantages provenant des réserves de bois. L'autorité responsable de cette gestion est l'Alberta Forest Service (Le service des forêts de l'Alberta).

Les forêts de la province représentent un volume de bois d'oeuvre exploitable totalisant 1 700 millions de mètres cubes, dont on peut tirer 28 millions de mètres cubes annuellement. La coupe annuelle réelle étant de 4 millions de mètres cubes, il appert que la production pourrait être augmentée de plusieurs fois, tout en maintenant un volume de croissance net. Les conifères constituent 57% des forêts productives alors que les feuillus comptent pour 43%.

L'industrie des produits forestiers comprend quelque 325 exploitations: 300 scieries, 8 ateliers de rabotage, 2 usines de pâte à papier kraft lessivé, 2 fabriques de produits en papier, 1 usine de panneaux de fibres de bois, 1 fabrique de panneaux de particules, 2 fabriques de placages et contre-plaqués et 7 usines traitant le bois par la pression.

Tourisme

Pour le tourisme albertain, 1979 s'est soldée par un milliard de dollars (estimés) de recettes. Avec une moyenne générale d'augmentation annuelle de 13% de 1971 à 1979, ce domaine d'activité a enregistré une croissance appréciable et son importance économique s'affirme graduellement.

Les beautés naturelles de notre province en font un endroit favori des touristes. Pensons par exemple aux parcs nationaux de Banff et Jasper, sis dans les Montagnes Rocheuses, et connus dans le monde entier! Il ne faut pas oublier non plus les nombreux parcs provinciaux. Par ailleurs, les festivités annuelles du Stampede de Calgary et des Klondike Days d'Edmonton attirent chaque année des foules de visiteurs.



Ressources minérales

L'Alberta possède des ressources minérales non combustibles diverses et abondantes. Il s'agit surtout de matières non métalliques utilisées comme matières premières dans de multiples industries. Bien qu'on ne produise pas actuellement de minéraux métalliques, il en existe quelques gisements.

Les minéraux ci-dessus, dits industriels, se divisent en deux groupes principaux: les minéraux destinés à la fabrication de matériaux de construction, et ceux utilisés dans l'industrie chimique. La valeur de production de ces deux groupes était de 293 millions de dollars en 1978.

Les minéraux utilisés en construction comprennent les matières premières du ciment, de la céramique et des matériaux de construction, ainsi que d'autres matières utilisées pratiquement telles quelles dans des agrégats. Les gisements de ces minéraux suffisent aux besoins locaux et permettent même l'exportation.

Les trois fabriques de ciment actuellement en activité en Alberta ont une production de 1,2 million de tonnes par an; elles absorbent de grandes quantités de schiste, d'argile et de calcaire. En 1978, la valeur de la production de ciment était de 114 millions de dollars.

Les agrégats de construction viennent en tête de la production de minéraux industriels. Les principaux minéraux utilisés sont le sable et le gravier: plus de 20 millions de tonnes par an. Quant aux agrégats légers, leur emploi est spécialisé: surtout dans les grandes constructions urbaines; il comprennent principalement des argiles dilatés et des schistes.

Parmi les autres minéraux non métalliques, nous trouvons le sable de silice, le granit, le sable, le calcaire et le marbre.

A part les hydrocarbures, les minéraux clés de l'industrie chimique de l'Alberta sont le soufre, le sel, le sulfate de sodium et la chaux. L'Alberta est le plus grand producteur mondial de soufre dérivé d'hydrocarbures. En 1978, 5,7 millions de tonnes (valant 100 millions de dollars) de soufre extraits dans les usines à gaz et, dans une moindre proportion, à partir de sable bitumineux, ont été vendus.

Parmi les minéraux non métalliques produits en Alberta, on trouve la bentonite et la tourbe mousseuse. Il existe aussi d'importants gisements de dolomite, mais ils ne sont pas exploités.

Des gisements de minéraux métalliques existent dans différentes régions, telles que le Bouclier canadien au nord de l'Alberta - une zone géologiquement favorable à l'exploration de minerais métalliques. Des indices d'uranium et de molybdène ont été découverts au nord du lac Athabasca. Les autres métaux susceptibles d'être exploités sont le cuivre, le plomb, le zinc, le minerai de fer, le magnésium, le titane, le vanadium et le nickel.

PRODUCTION DES MINERAUX NON COMBUSTIBLES — 1978

	QUANTITE (Milliers de tonnes)	**VALEUR (Milliers de dollars)**
NON METALLIQUES (Minéraux industriels)		
Tourbe mousseuse	45	4.857
Quartz	N/D	1.962
Sel	358	7.117
Sulfate de sodium	N/D	2.340
Soufre élémentaire	5.650	99.598
Total des non-métalliques		115.874
MATERIAUX BRUTS DE CONSTRUCTION		
Produits argileux	N/D	11.200
Ciment	1.167	113.538
Chaux	141	5.099
Sable et gravier	20.899	46.422
Pierres	241	793
Total des matériaux bruts de construction		117.052
TOTAL MINERAUX NON COMBUSTIBLES		292.926

Education

Au Canada, l'enseignement relève des provinces. Offert gratuitement à tous les enfants, l'enseignement primaire et secondaire dépend, en Alberta, du Ministère de l'Education.

Les cours de recyclage et l'enseignement post-secondaire pour adultes dépendent du Ministère de l'Instruction post-secondaire et de la Main-d'oeuvre. Certains de ces cours pour adultes sont payants, mais les frais d'inscription sont peu élevés.

Enseignement élémentaire et secondaire

Les établissements scolaires élémentaires et secondaires sont gérés par des autorités locales sous la direction générale du Ministère de l'Education de la province. Cet enseignement est financé en grande partie par un Programme de Fondation scolaire . Environ 75% des revenus de la Fondation proviennent de sources gouvernementales, les 25% restants venant d'impôts fonciers locaux. On distribue les fonds en fonction du nombre d'élèves, une somme de base étant allouée à chacun. Des subventions supplémentaires sont accordées pour le transport des élèves, le remboursement des emprunts et les frais administratifs.

Le Ministère de l'Education s'occupe également d'une école par correspondance; il fournit aussi les locaux et les éducateurs spécialisés nécessaires à l'éducation d'enfants handicapés ou qui requièrent une attention particulière. A Edmonton, un établissement-internat assure l'instruction des jeunes sourds agés de 5 à 18 ans. Le gouvernement subventionne aussi un programme communautaire destiné aux enfants d'âge pré-scolaire qui fait appel à la participation des parents pour l'usage des installations scolaires.

Enseignement universitaire

L'université de l'Alberta et l'Université de Calgary offrent des programmes menant à la licence, la maîtrise et au doctorat; entre autres disciplines, elles décernent des diplômes en droit, médecine et chirurgie dentaire.

L'Université de Lethbridge se spécialise dans les programmes de premier cycle et la préparation aux études de droit et de médecine (programmes de un ou deux ans).

Le Collège universitaire St-Jean, bien que situé sur un autre campus, fait partie de l'Université de l'Alberta; on y offre des cours bilingues jusqu'au niveau de la licence.

L'Université Athabasca offre, dans toute la province, un service de cours par correspondance et téléphone pour étudiants à temps partiel. Cette université n'a pas de campus à proprement parler, elle a ses bureaux à Edmonton et des centres d'études répartis dans toute la province.



Collèges

L'Alberta compte 10 collèges post-secondaires publics dirigés par des bureaux de gouverneurs: le Collège de Fairview, le Collège Régional de Grande Prairie, le Collège Keyano (Fort McMurray), le Collège communautaire Grant MacEwan (Edmonton), le Collège Lakeland (Lloydminster/Vermilion), le Collège communautaire de Lethbridge, le Collège de Medicine Hat, le Collège Mount Royal (Calgary), le Collège de Olds, et le Collège de Red Deer. En plus des programmes de formation professionnelle de 1 ou 2 ans, ces établissements offrent un enseignement général et des cours pratiques au service de la communauté (arts ménagers, secourisme, etc.). Certains collèges offrent l'équivalent de la 1ère ou des 2 premières années d'un programme universitaire et 7 d'entre eux ont des programmes d'apprentissage technique. Plusieurs collèges privés à but non lucratif, souvent de type confessionnel, offrent la dernière année d'études secondaires et l'équivalent de la première ou des 2 premières années universitaires.

Formation professionnelle et technique

Le Northern Alberta Institute of Technology (NAIT) et le Southern Alberta Institute of Technology (SAIT), instituts de technologie, offrent une formation professionnelle dans les domaines technique, industriel et commercial. Fait également partie de SAIT, le Alberta College of Art, école des beaux-arts, qui offre des programmes d'une durée de un à quatre ans en peinture, sculpture et céramique.

Des cours visant au perfectionnement des aptitudes professionnelles sont offerts dans des centres de formation professionnelle pour adultes répartis dans la province. On en trouve à Edmonton, Calgary, Lac La Biche, et Grouard,

ainsi que dans plusieurs localités plus petites au Nord. En plus de ces cours de perfectionnement, ces centres offrent des programmes de formation professionnelle accélérée et des cours d'anglais pour immigrants. Il y a aussi environ 85 écoles privées de métiers (officiellement inscrites) qui opèrent sous contrôle gouvernemental.

Autres établissements d'enseignement

The Banff School of Fine Arts (Le Centre des beaux-arts de Banff), de réputation internationale, ouvert toute l'année, offre des cours avancés de danse, d'art dramatique, peinture et autres sujets artistiques. Le Centre, qui héberge ses étudiants, a également des écoles de gestion et d'études de l'environnement.

The Alberta Petroleum Industry Training Centre, (le Centre de formation professionnelle pour l'industrie pétrolière) à Edmonton, en collaboration avec The Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors (l'Association canadienne des entrepreneurs en forages pétroliers), et le gouvernement provincial assure la formation technique spécialisée du personnel des installations de forages pétroliers.

Education permanente

La plupart des établissements post-secondaires ont des programmes pour les personnes qui ont interrompu leur études pendant plusieurs années et qui ne satisfont pas aux conditions d'admissibilité normales. De nombreux établissements ont aussi des départements "d'extension" ou d'éducation permanente qui offrent des programmes à temps partiel menant ou non à un diplôme.

Le Ministère de l'Instruction post-secondaire et de la Main-d'oeuvre a également joué un rôle trés important dans la mise sur pied de 80 conseils locaux pour l'enseignement post-secondaire; ces conseils coordonnent l'éducation permanente et procurent le matériel pédagogique et les locaux dans les différentes collectivités de la province.

Bourses et aide financière

Une commission gouvernementale pour le financement des études (Students Finance Board), distribue des bourses et des prêts qui s'ajoutent aux bourses accordées par le secteur privé, pour aider les étudiants albertains qui en ont besoin. Cette commission administre également un organisme de prêts aux étudiants (Canada Student Loans), qui assure la distribution des fonds provenant du gouvernement fédéral.

Le gouvernement administre les programmes du Centre de réadaptation professionnelle pour Invalides et du Centre de formation professionnelle de l'Alberta. Les candidats à ces programmes peuvent recevoir des allocations de subsistance et une formation professionnelle. De plus, les dépenses personnelles, ainsi que les frais d'inscription et de déplacement des apprentis, sont couverts par le centre durant toute la scolarité.

Politiques et programmes de main-d'oeuvre

Le gouvernement essaie de faire en sorte que chaque Albertain ait accès à un emploi, compte tenu de ses aptitudes particulières. Afin de couvrir les besoins du marché du travail, il est essentiel de disposer d'un système d'éducation et de formation professionnelle adéquat. Le rôle du système éducatif est d'enseigner des notions de base dans différentes disciplines, d'offrir aux travailleurs des possibilités de perfectionnement et de recyclage, et de mettre des cours d'intérêt général à la disposition de tous ceux qui souhaitent élargir leurs connaissances.

Le choix et l'enseignement des différents programmes sont directement liés aux possibilités d'emploi et au développement d'une main'd'oeuvre convenable. C'est pourquoi le Ministère de l'Instruction post-secondaire et de la Main-d'oeuvre assure les fonctions suivantes: il organise et administre la formation professionnelle des artisans, de l'apprentissage à la certification officielle; il établit les besoins du marché du travail à court et à long terme; il assure le recrutement tant au niveau provincial qu'extérieur afin que tous les postes soient occupés; il aide les travailleurs à franchir les différentes étapes de leur carrière, de l'apprentissage à la retraite.

Les programmes d'apprentissage et de certification de l'Alberta qui sont parmi les plus nombreux du Canada, couvrent 41 métiers reconnus. Les centres professionnels de l'Alberta (Alberta Career Centre), à Lethbridge, Calgary, Edmonton, Fort McMurray, St. Paul, et Rivière-La-Paix, renseignent les adultes sur les différentes carrières et métiers qui leur sont accessibles, les conseillent, et les orientent quant à la formation qu'ils doivent suivre, et administrent des tests.

Les Bureaux de la mobilité de la main-d'oeuvre, à Edmonton, Toronto et Londres (Angleterre) recrutent du personnel quand la main-d'oeuvre locale ne suffit pas.

L'accord sur la Formation professionnelle des adultes détermine la collaboration étroite des gouvernements provincial et fédéral. Aux termes de cet accord, différents programmes et stages de formation professionnelle sur les lieux de travail, le perfectionnement et le recyclage de la main-d'oeuvre, ainsi que l'apprentissage de certains métiers, reçoivent des subventions.

Le gouvernement provincial a une législation parallèle pour aider financièrement les étudiants en cours d'études post-secondaires ou de formation professionnelle lorsque ceux-ci n'ont pas droit à l'aide du Gouvernement fédéral.

Les services de santé

Alberta Health Care Insurance (Le Régime d'assurance-santé de l'Alberta) et Alberta Blue Cross

Le Régime d'assurance-santé de l'Alberta pourvoit aux besoins de santé et d'hospitalisation de tous les citoyens. Cette assurance prend en charge les services de médecins généralistes et spécialistes, d'ostéopathes, d'optométristes, de kinesithérapeutes, et de pédicures, ainsi que les frais d'hospitalisation. Les cotisations des personnes et familles à faibles revenus sont subventionnées.

"Alberta Blue Cross" est un régime facultatif d'assurance pour la province. Cette assurance prend en charge les services de santé complémentaires tels que les chambres particulières dans les hôpitaux, les médicaments,

les ambulances, les psychologues, les naturopathes, ainsi que les appareils et prothèses. Ces deux régimes d'assurance sont gratuits pour les retraités et leurs personnes à charge.

Alberta Hospitalization Benefits Plan (Régime d'assurance-hospitalisation de l'Alberta)

Ce régime couvre tous les frais d'hospitalisation dans les hôpitaux généraux et auxiliaires. Les malades doivent néanmoins payer des frais d'admission très modiques.

Extended Health Benefits for Senior Citizens (Assurance complémentaire pour les retraités)

Pour tous les retraités et leurs personnes à charge cette assurance prend en charge les frais de dentiste, les prothèses, dentaires et acoustiques, les lunettes et certains appareils prescrits par le médecin. Ces services complètent ceux pris en charge gratuitement par le régime général et le "Blue Cross".

Hôpitaux

En 1978, il y avait en Alberta 129 hôpitaux généraux et postes fédéraux de soins infirmiers totalisant 12 375 lits pour adultes et enfants. Ceci représentait une proportion de 6,4 lits pour 1 000 habitants. Le financement des hôpitaux en zones rurales et urbaines est assuré sur la base d'un partage des coûts entre le propriétaire (généralement, il s'agit du gouvernement local), le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Hôpitaux auxiliaires

Dans les hôpitaux auxiliaires on procure des soins infirmiers spécialisés et une surveillance médicale aux malades incurables, aux malades invalides de façon permanente, aux convalescents pour de courts séjours, et aux malades qui ont besoin de reéducation prolongée. Il y a 31 hôpitaux auxiliaires représentant une capacité totale de 3 085 lits.

Maisons de santé

Ces établissements sont destinés aux personnes qui n'ont pas besoin de soins intensifs, mais qui, à cause de leur âge ou de leur état mental ou physique, ne peuvent vivre chez elles ou dans un foyer pour personnes âgées. Les 77 maisons de santé de la province ont un contrat d'exploitation du gouvernement provincial. Pour tout malade qui satisfait aux conditions de résidence de l'Alberta, le gouvernement paie une certaine somme par journée d'hospitalisation.

Services communautaires

Les services de médecine préventive sont assurés par 27 services de santé et d'hygiène répartis dans les différentes régions de la province et 2 dans les grands centres urbains. Ces services sont entièrement financés par le gouvernement, bien que chacun, pris séparément, soit géré par une commission locale autonome.

Les services dispensés sont gratuits; ils comprennent des cours de préparation à l'accouchement, des cliniques pour nourrissons et pour jeunes enfants, des programmes d'hygiène dentaire pour les enfants d'âge scolaire; des programmes de vaccination, et des consultations de "planning familial".

Ces services sont également chargés de faire respecter les normes sanitaires dans les logements, les produits alimentaires, la viande, le lait, et l'eau. De plus, ils assurent certains services à domicile, (soins infirmiers, services d'aide ménagère, et des services de rééducation).

Services spéciaux dans les régions rurales et isolées

Le gouvernement a mis au point des services spéciaux pour couvrir les besoins des habitants des régions rurales et isolées. Ainsi, une clinique dentaire mobile a été mise au service des habitants de ces régions. De plus, les hôpitaux assurent l'hébergement des malades venant pour les analyses lorsqu'il leur est difficile de rentrer chez eux le soir.

Commission albertaine contre l'alcoolisme et la toxicomanie

Les problèmes posés par l'alcoolisme et la toxicomanie sont les mêmes partout. Le gouvernement de l'Alberta fait d'immenses efforts pour limiter les conséquences néfastes de la toxicomanie tant au niveau des individus que de la société.

La Commission albertaine contre l'alcoolisme et la toxicomanie coordonne tous les efforts gouvernementaux, qui comprennent des programmes d'information, de recherche, de prévention se rapportant à la toxicomanie.

La Commission assure des services divers, tels que des centres de traitement pour malades hospitalisés, plusieurs dispensaires, une clinique spécialisée pour les opiomanes, et des foyers de réinsertion sociale.

Il existe des programmes spéciaux pour la population indienne et un programme de réadaptation où les malades vivent "à la ferme".

Services sociaux

Le programme d'allocation sociale de l'Alberta garantit une aide financière à tous ceux qui ne peuvent assurer eux-mêmes leur subsistance. Les prestations sociales sont payées chaque mois et leur montant dépend du nombre d'assistés par famille. Ce montant est révisé régulièrement afin de suivre les augmentations du coût de la vie. En général les prestations permettent de couvrir les frais de logement, nourriture, et habillement. Si nécessaire, on accorde des prestations supplémentaires pour couvrir des besoins particuliers tels que frais de médecin, d'hospitalisation, de dentiste, d'occuliste ou de médicaments. De plus on essaie de procurer à l'assisté soit un emploi, soit la formation qui lui permettrait d'en trouver un. On accorde les bénefices de l'assistance sociale en fonction des revenus et des biens du requérant.

Le programme d'assurance sociale est administré par 42 bureaux régionaux où travaillent des assistantes sociales qui assurent également des services d'aide aux enfants.

Services d'aide à l'enfance

C'est le gouvernement qui est responsable des services d'aide à l'enfance; il dirige divers programmes visant à aider et protéger les enfants; on compte parmi eux des programmes d'aide aux jeunes délinquants, des services pour mères célibataires, des services de protection des enfants et d'adoption, ainsi que des services spécialisés pour enfants handicapés. Bien que le gouvernement finance et soit propriétaire de plusieurs centres de traîtement pour enfants inadaptés et jeunes délinquants, ce sont les foyers et les familles d'accueil qui jouent le rôle le plus important en ce qui concerne le traîtement des pupilles.

Afin de réduire le nombre de enfants martyrs, le gouvernement a établi pour toute la province, un service centralisateur qui enregistre tous les cas de mauvais traitement infligés à des enfants, surtout lorsqu'on soupçonne que l'enfant a été battu. Des assistantes sociales sont ensuite chargées d'enquêter sur les cas rapportés.

Services aux handicapés

Le gouvernement de l'Alberta finance divers programmes visant à aider les handicapés physiques et mentaux à se trouver un logement ou à assurer leur formation professionnelle.

Il existe également un programme pour aider les parents d'enfants handicapés. Aux termes de ce programme, le directeur des services d'aide à l'enfance peut passer un accord avec les parents afin de leur accorder une aide financière qui couvre les frais supplémentaires engendrés par le handicap de leur enfant. Un autre programme assure un revenu suffisant aux personnes très gravement handicapées.

Services de santé mentale

Actuellement les désordres mentaux sont traités essentiellement dans les services de psychiatrie de sept hôpitaux généraux et dans deux grandes institutions provinciales. Récemment, on a surtout mis l'accent sur les services d'urgence et d'évaluation au niveau des communautés, les foyers d'accueil, les hôpitaux auxiliaires et les maisons de santé. Ce sont des cliniques gérées par le gouvernement qui assurent les services de conseillers et d'évaluation des capacités mentales au niveau de la communauté. Le personnel de ces cliniques visite réguliérement les zones rurales et les petites localités. De plus, les visites des psychiatres du secteur privé sont prises en charge par l'assurance médicale de la province.

Services de prévention

Le but de ces services provinciaux est d'encourager et de financer des projets communautaires visant à la prévention et à la réduction des problèmes d'ordre social. Le financement de ces projets est assuré à concurrence de 80% par le gouvernement provincial et de 20% par les municipalités. Tous ces programmes sont mis au point au niveau local et requièrent la participation des habitants de la région. Une grande partie des fonds est destinée à subventionner des crèches et garderies. Toutefois, depuis quelques temps, ce sont les programmes destinés aux personnes âgées qui font l'objet d'une attention particulière.

Les personnes âgées

Le régime de revenu garanti de l'Alberta, (Alberta Assured Income Plan) assure à tous les résidents de la province âgés de 65 ans et plus, un revenu qui leur permette d'assurer leur subsistance. Le gouvernement paie à chaque retraité admissible une pension qui vient s'ajouter à la pension de vieillesse du gouvernement fédéral. Chaque trois mois, cette pension peut être révisée afin de suivre l'augmentation du coût de la vie.

Plus de 133 foyers hébergent les personnes âgées dans diverses localités de la province. Ces établissements sont gérés par des commissions locales, mais les prix de journées sont établis par le Cabinet provincial.

Droits du citoyen

Les Albertains jouissent des mêmes droits et privilèges que tous les autres Canadiens. Ces prérogatives, qui découlent des traditions britanniques de démocratie parlementaire et de droit commun, sont renforcées par des lois fédérales, telles que la Déclaration des droits du Canada.

Pareillement, deux lois albertaines, l'Alberta Bill of Rights (Déclaration des droits de l'Alberta) et l'Individual Rights Protection Act (la Loi sur la protection des droits de la personne) protègent les droits des particuliers en matière de main-d'oeuvre, logement et services publics. Elles priment toutes les autres lois provinciales et interdisent toute discrimination fondée sur la race, la couleur, les croyances relieuses, les origines, l'âge et le sexe. L'Alberta Human Rights Commission (Commission des droits de l'homme de l'Alberta) est habilitée à examiner les cas de discrimination. Quatre-vingt dix-neuf pour cent de ces derniers sont réglés par médiation; toutefois, on peut faire appel à une commission d'enquête en cas de nécessité.

L'Alberta est la première province à avoir institué la fonction de protecteur du citoyen (Ombudsman), fonction existant dans d'autres pays depuis de nombreuses années. Cet agent protège les particuliers des préjudices auxquels ils pourraient être exposés ensuite de certaines mesures gouvernementales. Il n'est subordonné qu'à la législature provinciale; par conséquent, il est autonome par rapport aux ministères.

Plusieurs efforts ont été accomplis ces dernières années en vue de rendre le gouvernement plus accessible au public. Un exemple particulièrement bon est la radiodiffusion et la télédiffusion des sessions législatives.

Culture

Bien que l'Alberta soit une province jeune encore, sa vie culturelle est des plus animées. Plusieurs facteurs expliquent ce fait: les traditions apportées par les divers groupes ethniques; l'encouragement et le soutien dont bénéficient ces communautés quant à la préservation et au développement de leur patrimoine culturel; la nécessité pour les Albertains de mettre en valeur leur propre fonds, vu l'éloignement des grandes concentrations de population.

En général, en Amérique du Nord, les subventions de l'Etat au profit de la culture sont moindres qu'en Europe. En Alberta, la vie culturelle bénéficie d'une assistance appréciable et croissant sans cesse. A cet effet, le gouvernement a institué un programme d'aide généreux à l'intention des arts visuels et littéraires, des spectacles et des activités mettant en valeur le patrimoine historique. Ces efforts sont intensifiés par l'appui grandissant, depuis quelques années, d'organismes fédéraux tels que le Conseil du Canada.

Le ministère des affaires culturelles (Alberta Culture) est constitué de deux services: la Cultural Development Division et la Historical Resources Division. Le premier assiste des groupes artistiques tels que les orchestres symphoniques, les troupes de théâtre et les compagnies de ballet et d'opéra. Il accorde aussi son parrainage aux artistes canadiens ou étrangers de renom se produisant ici. De nombreux spectacles ont lieu aux auditoriums d'Edmonton et de Calgary, salles administrées par le gouvernement. La province à été la première à mettre en oeuvre un programme d'assistance d'envergure au profit de la création littéraire. Dans ce cadre, la Cultural Development Division apporte son soutien aux artistes et écrivains locaux et les aide, financièrement ou d'autres façons, à gagner un renom international.

Par ailleurs, le gouvernement porte une attention toute spéciale au patrimoine ethnique. Cet intérêt s'est manifesté par une politique multiculturaliste déterminant le droit, pour toute communauté ethnique, de recevoir de l'aide pour des activités culturelles.

La Historical Resources Division a largement contribué à la préservation de sites historiques et à la création de musées. Parmi ces derniers, citons les deux principaux: le Glenbow Institute de Calgary et le Provincial Museum à Edmonton; ces établissements abritent une vaste collection de pièces historiques de l'Ouest canadien. Cette "Division" veille en plus à la préservation des monuments d'intérêt historique et des sites archéologiques, ainsi qu'à leur promotion par des brochures et autres publications.

Loisirs

Fait saillant du style de vie au Canada: on dispose de plus en plus de temps libre. Cette réalité se reflète dans l'importance accrue des loisirs et la participation de nombreux organismes privés ou gouvernementaux à la réalisation de programmes d'activités récréatives. A ce titre, citons "Participaction", un programme institué par le Gouvernement fédéral, et grâce auquel de nombreux Canadiens ont découvert les bénéfices du conditionnement physique. Les pouvoirs fédéraux administrent aussi plusieurs parcs nationaux, dont les plus grands se trouvent en Alberta.

Les autorités albertaines ont mis au point de nombreux programmes et installations de loisirs, et ont créé de multiples parcs. De plus, elles encouragent les enfants, dans le cadre du programme scolaire, à apprécier les loisirs et à en profiter.

Le ministère provincial des loisirs, des parcs et de la faune fournit un soutien financier substantiel et un service d'orientation compétent aux autorités locales, à des organismes privés et aux associations s'occupant de loisirs. On encourage la participation du public au niveau local, confiant que les efforts accomplis à cet échelon s'avéreront les plus efficaces.

Le ministère ci-dessus s'efforce de promouvoir les activités récréatives en plein air et le goût du public pour les beautés naturelles. Il favorise aussi les sports et les exercices de conditionnement physique, cherche à améliorer le niveau compétitif des athlètes et à populariser le sport. Une attention particulière est accordée aux groupes spéciaux: les personnes âgées, les handicapés physiques, les aliénés ou les retardés mentaux, les enfants d'âge pré-scolaire et les résidents des instituts de correction.

Des provinces canadiennes, c'est l'Alberta qui a pris l'initiative de créer des parcs provinciaux dans les zones urbaines. Les premiers de ces espaces sont le Fish Creek Park à Calgary et le Capital City Park à Edmonton. Tous deux visent à faciliter l'accès du public aux activités de loisirs et aux joies de la nature.

Protection de l'environnement

Le Ministère de l'environnement

La création du ministère de l'environnement reflète le désir des Albertains d'empêcher les dégradations qui pourraient être causées au milieu naturel par une mauvaise gestion. Les pouvoirs publics se préoccupent de cette forme de protection depuis longtemps. Par exemple, l'Energy Resources Conservation Board (Commission chargée de la conservation des ressources énergétiques), veille traditionnellement à l'exploitation judicieuse des ressources énergétiques. De grands espaces - parcs et régions sauvages - sont classés. L'air, les terres et les eaux sont protégés par de nombreuses mesures législatives.

Législation

Les lois albertaines concernant l'environnement sont comparables, quant à leurs portée, dessein et restrictions techniques, à celles existant dans d'autres pays.

Le Department of the Environment Act (Loi concernant le ministère de l'environnement) prévoit la délimitation de zones à construction limitée et établit les modalités d'achats de terrain. Le Land Surface Conservation and Reclamation Act (Loi sur la conservation et la mise en valeur des sols) réglemente les dégâts causés aux sols et la

mise en valeur de ces derniers. L'Agricultural Chemicals Act (Loi sur les produits chimiques agricoles) régit l'usage des herbicides et des pesticides. La gestion et la dérivation des eaux sont soumises au Water Resources Act (Loi sur les ressources en eau). Le Drainage District Act règle l'assèchement des zones agraires. Parmi les autres dispositions législatives, citons le Clean Air Act (Loi sur l'assainissement de l'air), le Clean Water Act (Loi sur l'assainissement de l'eau), le Beverage Containers Act (Loi sur les récipients à boissons), le Litter Act (Loi sur les déchets) et le Ground Water Control Act (Loi sur le contrôle des eaux souterraines).

Eaux et air

L'Alberta ne recevant que 45 cm de précipitations annuellement, il est important de faire un emploi prudent des ressources en eau. La contamination des eaux est soumise à une étroite surveillance. De plus, des programmes de grande envergure ont permis la stabilisation du niveau d'eau, la régulation des débits et la production hydroélectrique dans de nombreuses régions. L'approvisionnement en eau des municipalités, agriculteurs et industries est fiable.

En vue d'assurer la qualité de l'air, on soumet l'équipement industriel à des contrôles préalables pour voir si les émissions obéiront aux normes. Un système de surveillance permanente fonctionne dans toute la province.

L'Alberta, ses perspectives

Tout laisse croire que l'Alberta va continuer à être la province la plus dynamique du pays. Elle se développe à un rythme et à une échelle rarement atteints dans d'autres régions de semblable étendue. La richesse et la diversité des ressources

humaines et physiques indiquent que l'élan et le potentiel de l'Alberta ne sont pas des phénomènes éphémères.

Le facteur dominant et sans doute le plus manifeste de cette vitalité albertaine est l'expansion économique. Cette croissance, due surtout à l'épanouissement de l'industrie énergétique a, dans une large mesure, permis des réalisations dans d'autres domaines d'activité. L'intensification de la vie économique future est liée à la mise en valeur des ressources énergétiques non traditionnelles, richesses encore à peine exploitées. Et c'est à la fois des promesses de ces progrès et des défis qu'ils représentent que naîtra l'ardeur nécessaire à la pleine réalisation de notre potentiel.

PRODUIT DOMESTIQUE BRUT DE L'ALBERTA
EN DOLLARS CONSTANTS (1971) 1975 - 1978

	Millions de dollars			
	1975	**1976**	**1977**	**1978**
Ventes aux particuliers	5,623	6,193	6,565	6,920
Ventes au gouvernement	1,777	1,903	1,959	2,081
Formation de capital fixe brut	3,369	4,174	4,355	4,726
Construction résidentielle	549	794	809	989
Construction non résidentielle	1,696	1,791	2,081	2,250
Machines et équipement	1,124	1,589	1,465	1,487
Valeur de la variation matérielle				
Stocks	44	121	-28	60
Biens non agricoles	16	79	36	25
Biens agricoles et grains dans les circuits commerciaux	28	42	-64	35
Exportations	3,443	3,394	3,518	3,443
Importations	-3,569	-4,188	-4,217	-4,254
Reste	-228	-440	-377	-462
Produit domestique brut en dollars constants (1971)	10,459	11,157	11,775	12,514
Croissance réelle	6.7%	5.5%	6.3%	



PRINTED IN CANADA